



Surveillant d'élèves

Contrat de 40h00

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL :

Depuis 1938, le Collège Stanislas a éduqué des générations d'élèves « fiers d'être de Stan » car étudier au Collège Stanislas, c'est faire partie d'une communauté scolaire qui partage les valeurs de respect, de solidarité, d'ouverture, de responsabilité, de goût de l'effort et du travail bien fait.

Le Collège accueille chaque année près de 3000 élèves de la maternelle à l'entrée à l'université et les accompagne dans leur développement global en vue de leur permettre de devenir des acteurs positifs de la société de demain.

DESCRIPTION DE POSTE :

Sous l'autorité du responsable de garde, du directeur de division et/ou du technicien en organisation scolaire, il aura pour responsabilités :

- **Faire respecter le règlement et veiller au bien-être** et à la sécurité des élèves.
- **Aider à la surveillance** lors des périodes d'examens.
- **Être un appui** pour le collège :
Lors des repas à la cafétéria, en aidant les élèves si cela est nécessaire à manger et maintenir un équilibre mais également en cours de récréation, lors des sorties à l'extérieur du Collège ou lors de l'absence/retard d'un enseignant.

PROFIL RECHERCHÉ :

- Nous recherchons une personne ayant une expérience reconnue avec des enfants ou adolescents. (Les élèves du Petit Collège ont de 4 à 11 ans et ceux du Grand Collège ont de 12 à 16 ans).
- Bonne maîtrise du français tant à l'oral que à l'écrit.

Atouts :

- Rigueur, ponctualité, dynamique, responsable, bienveillance.

LE POSTE :

Lieu de travail : Outremont

Salaire horaire : 17.02\$

Entrée en fonction : Dès que possible

Statut : Poste remplaçant à durée indéterminée

Horaires :

Du lundi au vendredi de 9h30 à 13h30 et de 14 h30 à 17h45

COMMENT POSTULER ?

Période d'affichage : Du 13-12-2021 au 04-01-2022

Nous vous invitons à nous faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation sur le portail du Collège en cliquant [ICI](#).

Nous souscrivons au programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes visées par la loi, soit les femmes, les minorités ethniques, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous portez au Collège, cependant seules les personnes retenues seront contactées.